Nîmes, le 15 Novembre 2017

Communiqué commun

Le travail de rédaction d'un protocole d'accord s'est poursuivi dans le calendrier prévu et c'est donc aujourd'hui à 14h30, que vos représentants ont participé à une nouvelle réunion de travail sous la présidence de Mr Le Préfet du Gard.

Depuis le Vendredi 10/11, date du dernier communiqué, l'administration du SDIS, en lien étroit avec les services du Président BOUAD et les Organisations Syndicales, ont abouti au document joint à ce communiqué, qui finalise des accords précis issus du cahier revendicatif initial.

Nous présenterons et commenterons ces accords à une assemblée générale qui se tiendra à Feuchères **le Vendredi 17/11 à 10h00**.

D'ores et déjà, l'ensemble des représentants des organisations syndicales considèrent que ce protocole correspond à l'essentiel de nos demandes qui sont garanties pour l'avenir, notamment les recrutements et l'amélioration du parc engin départemental.

Ces recrutements vont permettre de réajuster les effectifs de certaines unités. Les futures constructions de caserne suivront un procédé d'étude concerté.
Nimes Ouest ouvrira avec 37 SPP en maintenant Nimes centre à 140 SPP en équipe opérationnelle. Le CSP Ales verra son effectif augmenté de +6 SPP….

Les nouveaux recrutements additionnés aux départs en retraites des futures années permettront à minima à 60 SPV qui auront réussis le concours de SPP d'être recrutés d'ici à 2022.

Toutes les unités du Corps Départemental, bénéficieront, au rythme des années budgétaires, d'une amélioration de leur parc matériel grâce au plan pluriannuel d'investissement qui va être mis en œuvre.

C'est donc incontestablement un bon accord pour TOUS les sapeurs-pompiers du Gard et pour la population gardoise et nous ne pouvons que regretter qu'une seule entité se soit très maladroitement écartée de l'enjeu essentiel que vous aviez tous compris : **la défense de notre service public**.

Le Président BOUAD va désormais proposer, afin de finaliser les garanties de ce protocole, le document aux différents présidents de groupe politique du Conseil Départemental.

La signature définitive de l'ensemble des parties est fixée au Lundi 20 Novembre à 12h30 en Préfecture.

D'ici là, la mobilisation reste de mise même si nous commençons à entrevoir une issue favorable à ce conflit.

Merci encore à tous pour votre mobilisation et votre soutien.

Les Organisations Syndicales.